Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE VAUCLUSE

Préfecture

Direction des relations avec les usagers et avec les collectivités territoriales
Service des relations avec les collectivités territoriales
Unité affaires foncières et affaires générales

ARRÊTÉ

n° SI2011-07-11-0090-PREF du 11 juillet 2011

portant déclaration d'utilité publique du projet suivant : Acquisition de terrains pour l'aménagement de la voie communale entre la route de Flassan et le Hameau des Fatigons sur le territoire de la commune de BEDOIN et rendant cessibles les parcelles nécessaires à sa réalisation

---

LE PREFET DE VAUCLUSE,
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR,

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et notamment ses articles L 11-1-I, L 11-1-1-3, L 11-2, L 11-5, L 11-8, L 11-9, R 11-1 à R 11-3, R 11-28 et R 11-29 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 0110 en date du 25 juin 2010, prescrivant du 16 au 31 août 2010, sur le territoire de la commune de BEDOIN, l'ouverture des enquêtes publiques conjointes préalables à la déclaration d'utilité publique et parcellaire, en vue de la réalisation du projet suivant : Acquisition de terrains pour l'aménagement de la voie communale entre la route de Flassan et le Hameau des Fatigons, sur le territoire de la commune de BEDOIN ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 0030 en date du 16 juin 2011 donnant délégation de signature à Madame Agnès PINAULT, Secrétaire Générale de la préfecture de Vaucluse ;

Vu les dossiers d'enquêtes constitués comme il est dit aux articles R 11.3.1 et R 11.19 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, et les registres y afférents ;

Vu les pièces attestant de la publicité de ces enquêtes dans la presse et dans la commune intéressée ;

Vu les avis émis par le commissaire enquêteur le 26 septembre 2010 ;

Vu l'avis de Monsieur le Sous-Préfet de Carpentras en date du 13 octobre 2010 ;

Vu les courriers datés du 17 janvier 2011 et du 1er juillet 2011 par lequel le Maire de BEDOIN sollicite la prise de l'arrêté préfectoral déclarant le projet d'utilité publique et déclarant cessibles les parcelles nécessaires à sa réalisation ;

Le courrier doit être adressé à M. le Préfet sous forme impersonnelle
84905 AVIGNON Cedex 09 - Téléphone 04 88 17 84 84 - Télécopie 04 90 86 20 76 - Internet : www.vaucluse.pref.gouv.fr

Considérant que le commissaire enquêteur a émis un avis favorable assorti d'une recommandation à l'issue de l'enquête publique préalable à la demande de déclaration d'utilité publique ;

Considérant que le commissaire enquêteur a émis un avis favorable sans réserve, ni recommandation à l'issue de l'enquête parcellaire ;

Considérant alors qu'il y a lieu de poursuivre la procédure engagée ;

Sur la proposition de Madame la Secrétaire Générale de la préfecture de Vaucluse ;

ARRÊTE :

Article 1er.- Est déclaré d'utilité publique, au bénéfice de la Commune de BEDOIN, le projet suivant : Acquisition de terrains pour l'aménagement de la voie communale entre la route de Flassan et le Hameau des Fatigons, sur le territoire de la commune de BEDOIN.

Article 2.- Sont déclarées cessibles, au bénéfice de la commune de BEDOIN, les parcelles désignées à l'état parcellaire et au plan parcellaire ci-annexés.

Article 3.- L'expropriation devra être accomplie dans le délai de cinq ans à compter de la date du présent arrêté.

Article 4.- Conformément aux dispositions prévues par l'article L 11-1-1-3 du code de l'expropriation, un document exposant les motifs et considérations justifiant le caractère d'utilité publique de l'opération, est annexé au présent arrêté.

Article 5. - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité.

Article 6.- La Secrétaire Générale de la préfecture de Vaucluse, le Sous-Préfet de Carpentras et le Maire de BEDOIN sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont un extrait sera inséré au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de Vaucluse.

Fait à Avignon, le 11 JUIL. 2011

Le Préfet

François BURDEYRON